



du 15 Février 2017

---

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE  
DU MERCREDI 15 FEVRIER 2017**

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

| ELUS :                | Présents | absents | excusés | Procurations à :      |
|-----------------------|----------|---------|---------|-----------------------|
| Delphine BADIQUÉ      | X        |         |         |                       |
| Karine CORDIER        | X        |         |         |                       |
| Jean-Pierre CUENIN    | X        |         |         |                       |
| Christophe DELAGRANGE | X        |         |         |                       |
| Robert DEMOULIN       |          | X       |         |                       |
| Nathalie GRISEY       |          |         | X       | Jean-Pierre<br>CUENIN |
| Nelly LAILY           | X        |         |         |                       |
| Adeline LIONNE        | X        |         |         |                       |
| Annie MAITRE          |          |         | X       | Eric VARNEROT         |
| Jean-Daniel NARDIN    | X        |         |         |                       |
| Michel NICOLIER       | X        |         |         |                       |
| Christophe OEUVRARD   | X        |         |         |                       |
| Christelle PAOLI      |          |         | X       |                       |
| Jean-Baptiste ROLLIN  |          |         | X       |                       |
| Eric VARNEROT         | X        |         |         |                       |

Monsieur ROLLIN a donné une procuration à Monsieur DEMOULIN. Nous n'avons pas pu la prendre en compte car ce dernier était absent

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de présents : 10**

**Nombre de voix délibératives : 12**

**1. Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Pierre CUENIN a été désigné secrétaire de séance.

**Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre**

**2. Approbation du Compte-rendu précédent :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance du conseil municipal du 30 Janvier 2017.

**Le compte rendu sera approuvé lors du prochain conseil municipal de Mars car les modifications n'ont pas été faites**

**3. Loyer :**



du 15 Février 2017

Monsieur le Maire explique que le montant du loyer du Rez du chaussée de 99 rue de l'école devrait être révisé car son montant de 750 € est élevé au vu de la prestation offerte. En effet, des travaux sont à prévoir pour assainir le logement. La locataire actuelle nous a fait une demande de révision du loyer à la baisse.

M. le Maire propose de revoir le montant du loyer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents apporte la réponse suivante :

- Pour comparaison, le loyer d'une maison particulière est de 700 € maximum, nous devons ponctuer notre demande ne présentant pas un degré important de prestations (manque élément de cuisson : fours.... ouvertures à revoir, humidité résiduelle...)
- La majorité des présents proposent de garder le loyer tel quel et de réviser si départ du locataire.

#### **4. Délibération complémentaire pour dépenses d'investissements :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit solliciter l'autorisation de l'assemblée délibérante pour procéder avant le vote du budget primitif 2017 et jusqu'au 31 mars 2017 à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à procéder jusqu'au vote du budget primitif 2017, à l'engagement, la liquidation, et le mandatement, des dépenses d'investissement 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

Les dépenses nouvelles seront les suivantes et les sommes seront imputées au chapitre 21 :

- Vidéo protection école pour un montant de 2 074.08 € TTC à l'article 21568 « autre matériel et outillage » (HBS DOMOTIQUE)
- Electricité salle conseil mairie pour un montant de 420 € TTC à l'article 2181 « installations générales agencements et aménagements divers » (SAS OUGIER)
- Radiateur secrétariat mairie pour un montant de 685 € TTC à l'article 21568 « autre matériel et outillages » (SAS OUGIER)
- création bureau mairie pour un montant de 3938 TTC à l'article 21311 « hôtel de ville » (bureau et autres matériaux menuiserie à la mise en place)
  - bâtiment Cure : extracteurs pour un montant de 1535.00 € TTC à l'article 2181 « installations générales agencements et aménagements divers » (humidité résiduelle)
  - Ecole : alimentation 3G pour un montant de 240.00 € TTC à l'article 2181 « installations générales agencements et aménagements divers » (demande Instit pour branchement four)
  - Douche pour les techniques : pour un montant de 3 000.00 € TTC à l'article 21311 « hôtel de ville » (bungalow qui est le bon compromis entre réalisation intérieur et autre), non retenu
  - Mobiliers bureau secrétaire : pour un montant de 2 000.00 € TTC à l'article 2184 « mobiliers »



du 15 Février 2017

- 
- Ordinateur : pour un montant de 1000.00 € TTC à l'article 2183 « matériel de bureau et info » (prévu dans le budget 2016 mais non exécuté)

Pour 2017, Monsieur le Maire propose en lieu et place de ces réunions, une délibération en début d'année d'autorisation de disposer de 25 % des dépenses d'investissement par rapport aux dépenses de l'année antérieure. Ce moyen permettra de ne plus faire de réunion telle que celle-ci et les montants dépensés seront vérifiés lors du vote du budget.

**Résultat du vote : 12 pour, 0 abstention, 0 contre**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30**

**Prochain conseil municipal le 27 mars 2017 à 20h00**